

Introduction :

Objet flou, frontières vives

L'expertise entre savoirs et pouvoirs

Yann BÉRARD & Renaud CRESPIN

« Ce n'est pas la victoire de la science qui caractérise notre XIX^e siècle, mais la victoire de la méthode scientifique sur la science. »

Friedrich Nietzsche, *Fragments posthumes*, Œuvres philosophiques complètes, tome XIV, Paris, Gallimard, 1977, p. 203.

La question de l'expertise, loin d'être entièrement nouvelle à l'agenda politique ou scientifique¹, est aujourd'hui redevenue d'une grande actualité. Dans le monde de la recherche universitaire française, elle constitue désormais un enjeu idéologique et économique de taille, qui cristallise de nombreux problèmes, mécontentements et revendications². Ces débats sont au centre de la problématique retenue dans le cadre de cet ouvrage. Le projet éditorial de ce livre trouve ses origines dans l'organisation d'un colloque consacré à « l'expertise comme objet flou », il y a maintenant un peu plus de deux ans³. Ce colloque fut l'occasion de souligner la diversité des enjeux et problèmes soulevés par l'expertise. Le présent ouvrage, sans être à proprement parler une publication d'actes, résulte d'un prolongement de la réflexion qui y fut amorcée. Dans cette perspective, il présente douze textes originaux d'une quinzaine d'auteurs qui, à partir de leurs travaux et de leurs terrains de recherches respectifs, ont accepté d'interroger et d'analyser les mutations contemporaines des formes d'expertise.

Placé sous le signe des frontières, le fil conducteur qui relie l'ensemble des contributions tient à cette idée selon laquelle l'expertise, loin d'être un objet isolé d'autres problématiques, peut constituer un excellent analyseur des problèmes à la fois sociaux et scientifiques, techniques et politiques, juridiques et

1. On pense en particulier à FOUCAULT M., *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, 1973.

2. Cf. les dernières mobilisations du mouvement « Sauvons la recherche » ou encore l'organisation du séminaire alternatif « Les politiques des sciences » organisé à l'EHESS en 2009-2010.

3. « L'expertise comme objet flou ? Déplacements d'objets et nouvelles perspectives de recherche dans les sciences du politique », organisé par le CRAPE à l'IEP de Rennes, les 12 et 13 mars 2008. Un compte-rendu de cette manifestation a été publié dans la revue *Experts*, n° 79, juin 2008.

philosophiques, qui irriguent et rythment notre actualité. En guise de prologue à ces dialogues, il apparaît alors important de préciser le questionnement qui sous-tend à la réunion d'interrogations aussi diverses, avant d'indiquer la teneur et l'originalité des textes rassemblés dans ce volume.

Un désir paradoxal

Il existe désormais beaucoup de travaux consacrés à l'expertise par les sciences humaines et sociales, en France⁴ comme à l'étranger⁵. Le fait que les « bonnes synthèses » sur le sujet se soient aujourd'hui multipliées atteste de la vitalité des recherches menées autour de cette question⁶. La production d'ouvrages, d'articles et de rencontres consacrés à ce thème est ainsi devenue particulièrement foisonnante et continue d'alimenter un certain nombre de débats et de controverses⁷. À cet égard, sans doute serait-il vain de vouloir dresser un portrait exhaustif de tous ces travaux. S'il existe déjà tant d'analyses sur le sujet, pourquoi alors un nouvel ouvrage sur la question ?

Engager la réflexivité

L'un des objectifs du colloque que nous avons pris parti de conserver dans cet ouvrage était de rendre plus explicites les usages des notions d'expert et d'expertise, tels qu'on peut les observer dans la société, mais aussi que nous faisons,

4. La seule synthèse existant à ce jour de ces travaux – qui couvre plus que les recherches françaises et se montre particulièrement attentive à la sociologie des professions – naît d'une période faste en innovations conceptuelles, voir TRÉPOS J.-Y., *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses universitaires de France, 1996. Une présentation élargie et actualisée de ces travaux a été réalisée par LASCOUMES P. (coord.), *Problèmes économiques et sociaux*, « Expertise et action publique », n° 912, mai 2005.
5. Une anthologie des textes de langue anglaise consacrés à l'expertise en sociologie et philosophie des sciences est également disponible, voir SELINGER E. et CREASE R. P. (dir.), *The philosophy of expertise*, New York, Columbia University Press, 2006.
6. Pour un bilan d'étape raisonné de ces travaux par les sciences sociales du politique, voir l'introduction de DUMOULIN L., *L'expert dans la justice. De la genèse d'une figure à ses usages*, Paris, Economica, 2007, p. 1-22; JOLY P.-B., « La sociologie de l'expertise scientifique: les recherches françaises au milieu du gué », *Cahiers du GIS Risques collectifs et situations de crise*, « Risques, crises et incertitudes: pour une analyse critique », n° 3, mars 2005, p. 117-176; RABIER C., « Expertise in historical perspectives », RABIER C. (dir.), *Fields of expertise. A comparative history of expert procedures in Paris and London, 1600 to present*, Cambridge, Scholars Publishing, 2007, p. 1-33; ROBERT C., « Expertise et action publique », BORRAZ O. et GUIRAUDON V. (dir.), *Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008, p. 309-335; SAINT-MARTIN D., « Expertise », BOUSSAGUET L., JACQUOT S. et RAVINET P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 209-217.
7. La plupart des revues de sciences sociales ont consacré un numéro à cette question au cours de ces dernières années. Parmi les plus récents en France, citons *Actes de la recherche en sciences sociales*, « Engagements intellectuels », n° 176-177, mars 2009; *Cahiers internationaux de sociologie*, « À quoi servent les experts? », vol. 126, 2009; *Genèses*, « Expertise », n° 65, décembre 2006; *Mots*, « Du discours politique au discours expert », n° 88, novembre 2008; *Quaderni*, « Environnement et expertise: entre science politique, quelle légitimité? », n° 64, automne 2007; *Tracés*, « À quoi servent les sciences humaines (I) », Hors-série n° 9, novembre 2009. Et à l'étranger, *Science and public policy*, « “Democratising” expertise, “expertising” democracy », vol. 30, n° 3, 2003; *Sociology of the science*, « What's new in scientific advice to politics? », vol. 24, 2005; *Studies in history and philosophy of science*, « Special issue – Case studies of expertise and experience », vol. 38, n° 4, 2007.

en tant que chercheurs, lorsque nous prétendons écrire la science. On pourrait traduire cet objectif en termes de *réflexivité*, au sens large du terme.

La multiplication rapide des usages et des controverses autour d'un ou plusieurs termes connexes dans la société – incluant le monde académique – constitue souvent une bonne occasion de faire de la sociologie. Engager la réflexivité sur le thème de l'expertise impliquait à cet égard de commencer par se poser des questions d'ordre assez basique : en particulier, *qui* parle et *d'où* l'on parle, lorsque l'on parle d'experts et d'expertise ? S'agit-il des acteurs ou du chercheur ? Dans ce cas, emploie-t-on ici une catégorie du sens commun et là un concept ? Implicitement, cela obligeait aussi à s'interroger sur ce qui différencie et en même temps peut rapprocher l'expert de l'expertise, et sur le pluriel qu'il convient ou non de leur donner. Dans certains cas, la figure de l'expert ne semble d'ailleurs pas toujours s'imposer, et d'autres prennent le relais (usager, citoyen, amateur, militant, « profane », etc.). D'où une certaine préférence pour le terme d'expertise, sur laquelle nous reviendrons un peu plus loin.

En tous les cas, l'objectif n'était certainement pas de fournir « LA » définition-clé sur tous ces mots-clés. Tenter d'opérer une clôture théorique quand il existe une telle variabilité des usages socio-sémantiques des termes « expert » et « expertise » dans la société aurait été, selon nous, à la fois illusoire et plutôt assez contre-productif. À cet égard, nous rejoignons volontiers l'approche analytique proposée par Francis Chateauraynaud⁸, dont la vision panoptique et pleinement polyphonique qu'il donne de l'expertise nous paraît fort démonstrative et riche d'enseignements. L'idée que l'on puisse s'extraire d'une vision « substantialiste » ou « positiviste » de l'expertise nous semble également aller dans ce sens⁹. Ce qui ne veut pas dire que l'expertise ou les experts ne renvoient plus aujourd'hui à des acteurs ou à des dispositifs dont on ne saurait établir l'existence avec certitude. Cependant, comme l'illustrent les différentes contributions réunies dans cet ouvrage, l'expertise connaît des déclinaisons très variables selon les contextes d'énonciation où elle prend place, incitant à se montrer prudent avec l'idée d'une définition valable en toute circonstance.

Une autre implication concrète liée à la réflexivité sur ce thème était de ne pas séparer trop tôt ni trop vite les dimensions du savoir et du pouvoir. Ces deux pôles se présupposent réciproquement dans l'expertise, comme l'ont bien montré, à leur manière, les travaux de Michel Foucault¹⁰. En ce cas, si savoir et pouvoir ne forment qu'un, ceux-ci possèdent également *en eux-mêmes* la résistance au tout qui nécessite de les pluraliser – d'où le « s » qu'on peut presque toujours leur associer¹¹. Au regard de la diversité des formes que peut prendre l'expertise, il n'en résulterait alors pas tant une opposition entre résistance et

8. CHATEAURAYNAUD F., « Les mobiles de l'expertise », *Experts*, n° 78, mars 2008, p. 122-125.

9. DELMAS C., « Pour une définition non positiviste de l'expertise (note de travail) », DAMAMME D. et RIBÉMONT T. (dir.), *Expertise et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 11-43.

10. DELEUZE G., *Foucault*, Paris, Éditions de Minuit, 1986.

11. Sur cette question, voir SATO Y., *Pouvoir et résistance. Foucault, Deleuze, Derrida, Althusser*, Paris, L'Harmattan, 2007.

pouvoir qu'une invitation à réfléchir davantage sur ce que peut produire leur rencontre¹².

À un autre niveau, l'ouverture disciplinaire avait aussi pour but de favoriser la réflexivité. Faire dialoguer les sciences sociales du politique autour du thème de l'expertise apparaît ainsi tellement évident, et en même temps si improbable, tant il y existe d'approches, de concepts et de questionnements, de méthodes et de regards différents portés sur cette question. Pour contourner cet obstacle, nous avons fait le pari de l'ouverture puisque outre la science politique, la sociologie, le droit, les sciences de l'information et de la communication, l'histoire, la géographie, la philosophie nous paraissaient avoir légitimement voix au chapitre. Si la plupart des contributions réunies dans cet ouvrage émanent de politistes et de sociologues – jeunes et moins jeunes –, l'espace de référence utilisé excède ainsi largement ces deux seules disciplines.

Enfin, le détour par l'étranger pouvait constituer une bonne manière de prolonger la ligne de réflexion. À ce titre, nous sommes particulièrement heureux d'accueillir dans ce livre la contribution traduite en français de Tom Medvetz, consacrée à une théorie des *think tanks* aux États-Unis.

« Positiver le flou » : l'expertise comme objet-frontière

En intitulant le colloque organisé à Rennes « L'expertise comme objet flou? », on pouvait laisser croire à une vision quelque peu pessimiste quant à la manière d'aborder le sujet. Dans une large acception du terme, le flou qui entoure l'expertise (comme celui d'autres mots « attrape-tout » : on pense notamment à la technocratie¹³, à la gouvernance¹⁴ ou encore à la communication¹⁵ – qui ont aussi leurs « experts ») est d'abord à comprendre comme le résultat de *la multiplication de ses usages dans l'espace social* : espaces de production d'expertises (expertises de gouvernement, judiciaire, privée, collective, etc.), mais aussi espaces d'interprétation de l'expertise (mondes académique, politique, professionnel, ordinaire, etc.¹⁶).

Afin de « positiver » ce flou qui entoure l'expertise, nous avons choisi de recentrer la réflexion sur le thème des frontières¹⁷. Contrairement au flou¹⁸,

12. SCOTT J. C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009.

13. DUBOIS V. et DULONG D. (dir.), *La question technocratique. De l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1999.

14. PASQUIER R., SIMOULIN V. et WEISBEIN J. (dir.), *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours, théories*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2007.

15. NEVEU É., *Une société de communication?*, Paris, Montchrestien, 2006 [1994].

16. Sur cette manière d'appréhender le flou, nous renvoyons ici aux réflexions de Luc Boltanski, lorsque ce dernier examine la fonction cohésive, d'amalgame des différences et de neutralisation des contraires à l'œuvre dans la catégorie des cadres en France, voir BOLTANSKI L., « La cohésion d'un ensemble flou », *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, p. 461-489.

17. BÉRARD Y., « Les frontières de l'expertise. Entre savoirs et pouvoirs », *Experts*, n° 82, février 2009, p. 41-46.

18. À l'exception de RAGIN C. C., *Fuzzy-set social science*, Chicago, The University of Chicago Press, 2000. On notera également qu'en droit, le flou (*fuzzy law*) fut un concept opératoire habilement utilisé pour penser la

la notion de frontière a été beaucoup plus travaillée en sciences humaines et sociales, notamment par l'ethnographie et la géographie culturelle¹⁹. À l'instar de l'expertise, le concept de frontière semble aujourd'hui connaître un certain regain d'intérêt et d'actualité, dans le sillage du renouveau des débats et études sur la science²⁰. Sans entrer ici dans ces débats, soulignons que la frontière représente avant tout un concept plastique, à la fois liant et structurant, mais aussi au caractère virtuellement « explosif²¹ ». Cette ambivalence de la plasticité a déjà été bien relevée chez des auteurs comme Étienne Balibar ou Michel de Certeau. Dans un texte consacré aux « récits d'espace²² », ce dernier montre alors en quoi la singularité de toute frontière – qui est de faire à la fois jonction et disjonction, coupure et couture –, pose également le problème de n'appartenir à personne.

La frontière a aussi fait l'objet de nombreuses déclinaisons conceptuelles en sociologie, à commencer par celle d'objet-frontière (*boundary object*)²³. Dans ce cas, le concept de frontière permet d'appréhender concrètement les propriétés distributives de certains objets, à la fois intellectuels et matériels, capables d'agencer des savoirs hétérogènes et de rassembler de nombreux acteurs autour de préoccupations communes ou voisines – ce qui ne veut pas dire identiques. Si les processus de production des frontières entre sciences et société ont pu occuper une place centrale dans l'élaboration de ce concept, celui-ci a par ailleurs fait l'objet de nombreuses déclinaisons empiriques²⁴. C'est pourquoi, ici non plus, nous ne prétendons pas en fournir de définition orthodoxe...

Dans ces conditions, le concept de frontière invitait à porter un regard pragmatique sur la notion d'expertise, qui ne préjuge pas trop vite de ses nombreuses déclinaisons possibles. Le rapprochement du concept d'objet-frontière avec les enjeux et questions soulevés plus haut apparaît à cet égard pertinent, non seulement pour faire de l'expertise une ressource pratique susceptible de mettre en relations une pluralité d'acteurs et de sphères d'activités sociales, mais aussi un objet de recherche lui-même situé au carrefour de nombreuses disciplines, appelant notamment à approfondir le dialogue entre sciences dures et « sciences

complexité croissante des systèmes juridiques à l'intérieur des sociétés libérales, voir DELMAS-MARTY M., *Le flou du droit? Du Code pénal aux droits de l'homme*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.

19. Le titre choisi pour ce prologue fait directement écho à l'ouvrage de BROMBERGER C. et MOREL A. (dir.), *Limites floues, frontières vives. Des variations culturelles en France et en Europe*, Paris, Éditions de la MSH, 2001.

20. Citons HERT P. et PAUL-CAVALLIER M. (dir.), *Sciences et frontières. Délimitations du savoir, objets et passages*, Fernelmont, EME & InterCommunications, 2007; SHINN T. et RAGOUEP P., *Controverses sur la science. Pour une sociologie transversaliste de l'activité scientifique*, Paris, Raisons d'agir, 2005.

21. MALABOU C. (dir.), *Plasticité*, Actes du colloque de Fresnoy, Paris, Éditions Léo Scheer, 2000.

22. DE CERTEAU M., « Récits d'espace », *L'invention du quotidien 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990 [1980], p. 170-191.

23. Nous renvoyons ici à la traduction récente du texte de STAR S. L. et GRIESEMER J. R., « Écologie institutionnelle, "traductions" et objets frontières : des amateurs et des professionnels au musée de zoologie vertébrée de Berkeley, 1907-1939 » [1989], LAHIRE B. et ROSENAL C. (dir.), *La cognition au prisme des sciences sociales*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2008, p. 233-276.

24. TROMPETTE P. et VINCK D., « Retour sur la notion d'objet-frontière », *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, n° 1, 2009, p. 5-27.

souples²⁵ ». Dans cette perspective, les différentes contributions collectives consacrées ces dernières années en France à l'expertise et à l'action publique ne pourraient-elles pas être lues (ou relues) comme autant de variations autour du thème des frontières, dans la plupart de ces sphères²⁶? Maintenir des frontières déjà existantes à l'intérieur du monde social, en créer de nouvelles, circuler entre ces frontières afin de passer d'un monde à un autre, telles pourraient être en ce cas des « fonctions » inédites assignées à l'expertise comme objet-frontière, qui appellent sans aucun doute d'autres manières de voir et d'envisager cette notion-devenue-clé des sciences sociales.

Experts, expertise et situations d'expertise

Demeure une question en suspens : par où entrer dans l'expertise? En sciences humaines et sociales, la question de l'expertise croise classiquement celle des chemins par lesquels s'opère une rationalisation du monde²⁷. La science en est une dimension non négligeable, comme bien des auteurs l'ont déjà montré²⁸. Mais si l'on admet que l'expertise constitue l'un des véhicules de cette « scientification » dans de nombreux espaces d'activités sociales, comment saisir la scientificité présente dans l'expertise? Peut-on, par exemple, l'identifier à une « méthode », sans risquer de caricaturer l'expertise, en évacuant la pluralité des situations dans lesquelles celle-ci est convoquée? L'un des objectifs de cet ouvrage consiste également à se déprendre de cette conception commune de l'expertise, qui tend à en confisquer le sens, soit en l'assimilant à une « méthode scientifique », soit en la réduisant à une simple technique. En ce sens, l'expertise peut être envisagée comme une activité située, dont le déploiement ne s'effectue pas seulement sur le mode d'un savoir-faire se répétant à l'environnement, mais aussi comme celui d'un « art²⁹ »,

25. Selon l'expression de CALLON M., « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel délogé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du travail*, vol. 41, n° 1, 1999, p. 65-78.

26. Citons CANTELLI F., JACOB S., GENARD J.-L. et DE VISSCHER C. (dir.), *Les constructions de l'action publique*, Paris, L'Harmattan, 2007; CHARVOLIN E., MICOUD A. et NYHART L. K. (dir.), *Des sciences citoyennes? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2007; DUMOULIN L., LA BRANCHE S., ROBERT C. et WARIN P. (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005; FROMENTIN T. et WOJCIK S. (dir.), *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, Paris, L'Harmattan, 2008; GILBERT C. (dir.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, L'Harmattan, 2003; HAMMAN P., MÉON J.-M. et VERRIER B. (dir.), *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, 2002; IHL O. (dir.), *Les « sciences » de l'action publique*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006; LABORIER P. (dir.), *Les sciences camérales. Activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, Presses universitaires de France, 2008; LE BIANIC T. et VION A. (dir.), *Action publique et légitimités professionnelles*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2008; ZIMMERMANN B. (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éditions de la MSH, 2004.

27. LASCOURMES P., « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue française d'administration publique*, n° 103, 2002, p. 369-377.

28. HABERMAS J., *La science et la technique comme « idéologie »*, Paris, Gallimard, 1973 [1968].

29. HILGARTNER S., *Science on Stage. Expert advice as public drama*, Stanford, Stanford University Press, 2000.

qui convoque des habiletés plurielles³⁰ et des savoirs multiples³¹, que les différentes contributions présentes dans cet ouvrage tentent de démêler.

Repenser l'expertise ?

Choisir d'entrer dans l'expertise en la considérant comme une activité située, c'est ici s'inscrire dans la continuité des sociologies de l'expertise « à la française » qui, en privilégiant l'étude des *situations d'expertise*, ne séparent pas la formation et la mobilisation de savoirs spécialisés du contexte et des raisons sociales qui les motivent³². Ce choix permet non seulement d'ouvrir le questionnement sur les frontières entre l'expertise, les sciences et les techniques, mais aussi sur les liens étroits que celle-ci entretient avec la démocratie, l'État, les individus, etc. Ces relations, qu'elles soient inclusives ou exclusives, ont déjà fait l'objet de nombreux travaux, souvent fortement influencés par les analyses issues de la sociologie des sciences et des techniques³³. On relèvera d'ailleurs que ces outils théoriques irriguent un certain nombre des contributions réunies dans cet ouvrage – cf. épilogue. Dans une même veine d'inspiration, les récents travaux d'Harry Collins et Robert Evans sur une « troisième vague » de *science studies*, encore peu discutés à ce jour en France, privilégient une approche réaliste et normative de l'expertise³⁴. Particulièrement innovants au plan conceptuel, ces travaux occupent également une place privilégiée dans plusieurs des textes qui, réunis ici, s'attachent à en éprouver le sens et les concepts, souvent avec l'aide ou par l'intermédiaire d'autres approches.

En privilégiant une entrée par l'expertise pour se saisir de l'entremêlement des sciences, des techniques et de la démocratie, Collins et Evans demeurent toutefois en retrait d'approches plus attentives à la formation des groupes professionnels³⁵ et à l'institutionnalisation des formes de pouvoir-savoir qui caractérisent les démocraties de marché occidentales³⁶. Dans ces conditions, l'institutionnalisation

30. À titre d'exemple voir DODIER N., « Les arènes des habiletés techniques », CONEIN B., DODIER N. et THÉVENOT L. (dir.), *Les objets dans l'action. De la maison au laboratoire*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993, p. 115-139.

31. BESSY C. et CHATEAURAYNAUD F., *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié, 1995.

32. CRESAL, *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*, Actes de la table ronde des 14 et 15 mars 1985, Saint-Étienne, 1985, ronéotypé. Dans ce cas, « on définira les situations d'expertise [...] par la rencontre d'une conjoncture problématique et d'un savoir spécialisé » (p. 3).

33. Notamment autour des enjeux sanitaires, voir BARBIER M. et GRANJOU C., « Quand l'expertise scientifique construit la précaution : le cas des maladies à prions », *Droit et société*, n° 60, 2005, p. 331-352. Pour une synthèse actualisée des débats et travaux autour de cette question en sociologie des sciences, voir VINCK D., *Sciences et société. Sociologie du travail scientifique*, Paris, Armand Colin, 2007 (chap. 8 « Le laboratoire dans la société »).

34. COLLINS H. et EVANS R., *Rethinking expertise*, Chicago, The University of Chicago Press, 2007.

35. ABBOTT A., *The system of professions. An essay on the division of expert labor*, Chicago, The University of Chicago Press, 1988 ; FREIDSON E., *Professionalism, the third logic. On the practice of knowledge*, Chicago, The University of Chicago Press, 2001.

36. JOHNSON T., « Expertise and the state », GANE M. et JOHNSON T. (dir.), *Foucault's new domains*, New York, Routledge, 1993, p. 139-152 ; ROSE N., « Government, authority and expertise in advanced liberalism », *Economy and society*, vol. 22, n° 3, 1993, p. 283-299.

de dispositifs participatifs, qui fonctionnent à plein régime sur la base de l'expertise interactionnelle, c'est-à-dire d'une expertise de la médiation – concept central dans la perspective d'une « troisième vague » de *science studies* –, ne peut-elle être considérée comme une façon d'assimiler la critique, tout en maintenant sous d'autres formes les logiques et structures de domination politique traditionnelles³⁷? Sur ce point, seuls de rares travaux ont attiré l'attention sur la manière dont le « profane » se révèle en capacité d'adopter une posture distanciée, voire de résistance, à l'égard des dispositifs participatifs qui lui sont proposés³⁸. Ce qui ne doit pas conduire à négliger l'étude d'arènes plus confinées, qui pose de redoutables questions méthodologiques, encore trop peu souvent abordées par la littérature sur l'expertise³⁹. Enfin, on pourrait également questionner les auteurs de « *Repenser l'expertise* » sur leur relatif manque de distance critique au regard des dispositions – à la réflexion et à l'échange – nécessaires à la maîtrise d'une expertise interactionnelle, que ce soit en termes d'accès aux savoirs, c'est-à-dire en relation avec l'inégale distribution de ces derniers dans l'espace social, ou de valorisation, plus ou moins explicite, de « l'intéressement désintéressé », qui sied à cette forme d'expertise si particulière⁴⁰.

Sans nier l'apport de ces travaux, c'est davantage à s'attacher à l'inscription contextualisée et socio-politique des activités d'expertise auquel nous invitons les lecteurs du présent ouvrage. « Positiver le flou » qui entoure ces situations implique alors de prendre au sérieux la pluralité des effets de l'expertise inscrits dans le corps social, afin d'en rendre visibles les mécanismes émergents et leur déploiement. Ainsi, emprunter le chemin de l'expertise ne revient pas tant à emprunter celui d'une « méthode unique » qu'à montrer en quoi ces situations concernent des agencements de savoirs et de pouvoirs multiples⁴¹, des technologies et des dispositifs⁴², des acteurs, des stratégies et des formes de mise en scène⁴³, tout aussi singuliers que pluriels. Certes, le savoir technique est présent dans la plupart de ces agencements, mais il n'en est que l'une des composantes, qui ne doit pas occulter la prise en compte de l'engagement des corps et des affects, dans des situations d'expertise irréductibles les unes aux autres⁴⁴. Entrer dans l'expertise par ces situations, c'est alors mettre à l'œuvre (et à l'épreuve) une perspective d'analyse critique, attentive à cette multitude que l'expertise,

37. BLONDIAUX L., *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Le Seuil, 2008.

38. BARBIER R., « Quand le public prend ses distances avec la participation. Topiques de l'ironie ordinaire », *Natures sciences sociétés*, n° 13, 2005, p. 258-265.

39. Autour de cette question, voir HEINICH N., « Comment observer une commission », *Faire voir. L'art à l'épreuve de ses médiations*, Paris, Les impressions nouvelles, 2009, p. 206-220.

40. BOURDIEU P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil, 1994, p. 161-164.

41. TOURNAY V., *Vie et mort des agencements sociaux. De l'origine des institutions*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

42. LASCOURMES P. et LE GALÈS P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.

43. MEMMI D., *Les gardiens du corps. Dix ans de magistère bioéthique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996.

44. AKRICH M., MÉADEL C. et RABEHARISOA V., *Se mobiliser pour la santé. Des associations de patients témoignent*, Paris, Presses de l'École des Mines-Paris Tech, 2009.

lorsqu'on la considère sans prendre en compte le contexte qui la produit et la justifie, masque tout en se déployant.

Impuretés et compromis de l'expertise

D'un autre côté, l'expertise soulève de façon lancinante la question de la participation du public aux choix techniques. Le « problème de l'extension » de l'expertise renvoie alors non seulement à ses modalités de participation, mais aussi à la difficulté d'articuler une parole « profane » (ou citoyenne) avec le discours de la science⁴⁵. Or, n'est-ce pas là l'une des raisons qui permet aujourd'hui d'expliquer, dans bien des situations, le « flou » qui entoure l'expertise, comme l'huile et l'eau qui ne se mélange pas ? C'est de ce trouble spécifique lié à l'expertise – qui apparaît ici, à la lettre, comme un « concept-écran » – dont nous souhaitons aussi rendre compte dans cet ouvrage. Trouble parce que la situation d'expertise n'est jamais « pure », mais se soutient d'une hétérogénéité de savoirs et de savoir-faire, d'acteurs et d'artefacts, d'idées et de textes (ou de « contextes »), qui contribuent à en délimiter les frontières, à les construire, autant qu'à les battre en brèche, pour les rendre à la fois incertaines, labiles et mouvantes. Ce qui rend l'expertise difficilement séparable, selon nous, d'une pensée de l'événement et du contingent, de l'imprévisible ou de la « bifurcation⁴⁶ ». À ce titre, nous considérons les situations d'expertise comme l'une des scènes où se noue et se dénoue sans cesse la trame d'une bordure incertaine (si ce n'est à jamais impossible) entre des revendications portées par des publics et une autorité qui s'appuie sur la science.

« Positiver le flou », là encore, c'est ne pas occulter le fait qu'une situation d'expertise puisse être le résultat, plus au moins stabilisé, à un moment donné, d'une action, pour un temps donné – long ou court –, de multiples compromis et d'agencements hétérogènes de savoirs et de pouvoirs. Certes, on pourra toujours relever que le « besoin » d'expertise s'inscrit dans le cadre d'une relation entre un expert et un commanditaire, relation dont la théorie juridique identifie les obligations et les contraintes formelles. Pour autant, ce cadre n'épuise pas la compréhension de cette relation⁴⁷. Cette dernière nécessite, sans doute, des catégories moins restrictives, qui n'évacuent pas *a priori* la variabilité des situations et des formes dans lesquelles une demande d'expertise peut être énoncée et formulée. C'est, par exemple, afin d'éviter un tel écueil, que Rafael Encinas de Munagorri et Olivier Leclerc rappellent, dans leur contribution, toute l'importance de la jurisprudence pour sonder l'épaisseur du lien de droit qui unit l'expert à son commanditaire. Comment dès lors, au-delà de la pluralité des intérêts en jeu, des

45. BARTHE Y. et GILBERT C., « Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance. À propos des risques collectifs et des situations d'incertitude », DUMOULIN L. *et al.* (dir.), *op. cit.*, p. 43-62.

46. Sur cette question, voir BESSIN M., BIDART C. et GROSSETTI M. (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2010.

47. FRITSCH P., « Situations d'expertise et "expert-système" », CRESAL, *op. cit.*, p. 15-47.

compromis instables entre des acteurs et des agencements contractuels multiples, parvenir à spécifier juridiquement la relation d'expertise⁴⁸ ?

Travailler les « frontières de l'expertise », ce n'est pas seulement en délimiter les tracés, mais aussi rendre compte des chevauchements et des voies de passage par lesquelles des impuretés et des compromis s'invitent dans la construction d'une offre et d'une demande d'expertise. Les contributions réunies dans cet ouvrage montrent de quelles manières ces jeux sur les frontières s'inscrivent dans des dynamiques d'assemblage, parfois extrêmement fines, qui opèrent par des logiques d'inclusion, d'exclusion ou encore d'hybridation entre des savoirs et des pouvoirs spécifiques. La distinction et la compréhension de ces dynamiques nécessitent pour se faire d'élaborer des catégories d'analyse qui puissent en saisir les scansion, la variété des formes possibles et les stratégies à l'œuvre.

L'expertise entre savoirs et pouvoirs

Prendre au sérieux la pluralité des situations d'expertise, c'est donc admettre que le pouvoir de l'expertise ne repose pas seulement sur la vérité objective qu'elle recèlerait, mais aussi sur sa justesse (au sens d'exactitude) et sa conformité aux besoins sociaux des acteurs – humains et non-humains – qui agissent et interagissent ensemble, s'expriment et portent des revendications dans des arènes variées. « Être aux frontières », et non pas seulement indiquer « les frontières », c'est alors aussi se donner les moyens d'explorer pleinement les modes de fabrication et les limites, en se situant *entre* les choses, non pas en retrait d'elles, mais en leur milieu. C'est dans ce sens qu'il faut ici comprendre l'idée de dialogues, comme une invitation à « faire travailler les écarts », une manière d'accéder en quelque sorte par le détour, en déployant des prises obliques sur ce qui nous paraît le plus familier⁴⁹. Ainsi, pour le chercheur comme pour les acteurs, l'expertise travaille les frontières : entre science et politique, savant et « profane », action et cognition, acteur et artefact, local et global, etc. Loin de prétendre découvrir toutes ces questions, ni surtout épuiser les réponses possibles à leur sujet, les contributions réunies dans cet ouvrage rendent compte de leur complexité, tout en entretenant un regard réflexif sur les instruments de pensée qui permettent de les sonder. Dans cette perspective, trois grands axes de réflexion guident la lecture de cet ouvrage et organisent la distribution des travaux.

48. Plus largement, voir ENCINAS DE MUNAGORRI R. et LECLERC O., « Théorie du droit et expertise : conclusion prospective sur les apports de l'analyse juridique », ENCINAS DE MUNAGORRI R. (dir.), *Expertise et gouvernance du changement climatique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2009, p. 199-229.

49. JULLIEN F., *Le détour et l'accès. Stratégies du sens en Chine, en Grèce*, Paris, Grasset, 1995. Plus spécifiquement, voir aussi, LASCOURMES P., « Foucault et les sciences humaines, un rapport de biais. L'exemple de la sociologie du droit », *Criminologie*, vol. 26, n° 1, 1993, p. 35-50.

La construction souterraine des figures de l'expert

La première partie du livre porte sur la construction des figures contemporaines de l'expert. Tout en maintenant l'exigence d'une entrée par les situations d'expertise, les quatre contributions réunies ici ne considèrent pas ces figures comme des données *a priori*, mais comme des constructions hybrides, dont le résultat et la stabilité apparaissent fortement travaillé par l'incertitude⁵⁰. Ce faisant, leurs auteurs nourrissent l'intelligibilité des situations d'expertise à partir de questionnements, de matériaux et de terrains extrêmement diversifiés, qui ont en commun d'interroger le « devenir-expert » de nos sociétés. Ainsi, quelque soit les situations envisagées, l'émergence d'une figure de l'expert apparaît inséparable de celle d'un savoir spécifique et des normes qu'on peut lui associer⁵¹ : que cette émergence se situe en amont de la « rencontre d'une conjoncture problématique », en aval de celle-ci ou qu'elle contribue directement à la créer, par le biais de dispositifs constitués aussi bien de simples discours que de nombreuses petites technologies intellectuelles, incorporées ou objectivées. Ce déplacement du regard sur « l'expert-en-train-de-se-faire » permet alors d'appréhender à des niveaux différents de problématisation les savoirs qui font l'expertise en situation.

Pour commencer, la contribution de Mathieu Quet adopte un point de vue généalogique sur la fabrique du savoir de l'expert. Son travail montre plus particulièrement comment la figure de l'expert scientifique s'est progressivement construite en France durant les années 1960-1970 et en quoi sa représentation actuelle peut s'inscrire directement dans cet héritage. Il est frappant à cet égard d'observer la similitude des thèmes et des problématiques que cristallise aujourd'hui la question de l'expertise avec ceux qui fondent le mouvement de critique des sciences amorcé en France dès la fin des années 1960. C'est dans cette période charnière, et surtout au cours des années 1970, que l'auteur décèle un retournement progressif des normes de la communication ou de la « vérité » au profit d'une conception plus pragmatique de l'acte d'expertiser, qui irrigue encore largement – y compris à l'intérieur de cet ouvrage – les réflexions autour du thème de l'expertise scientifique. Dans ce cas, l'apparition d'un questionnement sur l'expertise dans le champ universitaire français témoigne d'une grande précocité, tout comme elle suit de près son émergence dans les champs du social et du politique.

Par d'autres voies, Sandrine Garcia s'intéresse au travail rhétorique par lequel l'expert participe à la définition de conjonctures problématiques qui justifient l'appel à des savoirs spécialisés. À partir d'une démonstration fondée sur l'étude de trois cas, qui sont autant de terrains différents (médecins du Planning familial, expert en pédagogie universitaire, spécialistes de la petite enfance), l'auteure nous invite à faire un pas en arrière au regard de ce qui fonderait le

50. CHALAS Y. et GILBERT C. et VINCK D. (dir.), *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude*, Paris, Éditions des archives contemporaines, 2009.

51. CASTEL R., « Savoirs d'expertise et production de normes », CHAZEL F. et COMMAILLE J. (dir.), *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1991, p. 177-188.

« besoin » d'expertise. L'analyse proposée montre en quoi la communication médiatique des résultats scientifiques se déploie ainsi en abondance autour de ces questions, souvent sans précaution méthodologique, au nom d'une autorité légitimement acquise dans des domaines plus ou moins confinés de la production de connaissances, mais à partir desquels, l'expert, censé « dire le vrai », procède à une rhétorique d'influence de l'opinion. L'un des effets repérables de cette rhétorique est la substitution d'une connaissance acquise dans le cadre d'une relation intersubjective en normes publiquement prescrites ; prescription normative qui a alors d'autant plus de force qu'elle s'énonce par le truchement de la communication médiatique.

L'approche socio-historique de l'expertise développée par Harold Mazoyer vise de son côté à rendre visibles certains usages stratégiques des savoirs, en déplaçant la focale d'observation vers d'autres arènes, territoires et institutions. Prenant à contre-pied l'idée communément admise qui voudrait qu'en matière de transports l'expert « vient d'en haut », du pouvoir central et donc de l'État, l'auteur propose un détour par le local. En sondant la scène lyonnaise, il montre que ce prétendu monopole de l'État sur la fabrique de l'expertise tend à masquer des processus plus complexes de circulation des savoirs, entre le local et le national, mais aussi avec l'étranger. La perspective monographique choisie par l'auteur restitue bien l'existence de capacités locales d'expertises autonomes, à une époque où l'État est censé bénéficier d'une large maîtrise des ressources cognitives légitimes. Se dessine ainsi à travers l'observation « à la loupe » de la fabrication de cette expertise, le tracé d'une frontière mouvante et incertaine entre science et politique, qui souligne toute l'importance des jeux d'acteurs locaux dans la stabilisation progressive des outils et rôles de l'expert.

La contribution de Virginie Saliou prolonge l'étude des manifestations concrètes de la construction de cette figure en invitant le lecteur à changer d'échelle, sans pour autant changer d'outils d'analyse. Dans cette perspective, l'auteure interroge la dimension doublement « hybride » d'une catégorie spécifique d'expert européen : l'expert national détaché (END) auprès des services de la Commission européenne. Situés à cheval entre la figure de l'expert et celle du fonctionnaire, porte-parole de la science tout en devant prendre position sur des enjeux à la fois nationaux et européens, les END mettent à mal les distinctions couramment utilisées pour décrire le travail des experts dans des arènes nationales. L'un des intérêts de cette contribution réside dans la mise au point opérée par l'auteure sur cette catégorie d'experts, resituée dans la fabrique même des politiques communautaires. La forme des avis émis par ces derniers apparaît ainsi très différente selon les contextes et les situations d'expertise dans lesquels ils se trouvent : avis fortement technicisé dans le cadre d'un débat national ou face à des représentants politiques nationaux, avis nettement plus politisé dans un cadre européen ou face à la Commission, notamment lorsqu'il s'agit de négocier avec le Conseil. Il en résulte une figure de l'expert qui renvoie moins à celle du

spécialiste qu'à celle du « courtier » ou du « passeur », dont les activités consistent essentiellement à négocier le compromis⁵².

De l'hybridation des savoirs à la politisation des passions

La deuxième partie de l'ouvrage fait le pari d'un passage possible de la fabrique de l'expert à celle de l'expertise. Plutôt que de considérer comme effective la stabilité des savoirs experts, les quatre contributions qui suivent explorent par des voies différentes le cheminement par lequel des connaissances peuvent, au gré des situations, acquérir une certaine robustesse dans l'espace social. Selon les cas envisagés, on peut dire que ce cheminement emprunte essentiellement à deux types de mouvements qui se répondent : l'un associé au « travail des passions » sur l'institution, c'est-à-dire l'ensemble des moyens mis en œuvre par des individus ou des groupes d'individus afin de faire entendre une voix, un mécontentement, une revendication, etc. ; l'autre davantage lié au « travail des institutions » sur les passions, c'est-à-dire l'ensemble des moyens de régler ces mêmes pratiques sur des dispositifs de pouvoir⁵³. La complémentarité de ces chapitres réside notamment dans l'identification des manières par lesquelles l'expertise peut tout à la fois contribuer à stabiliser une réalité par définition instable et lui conférer un certain degré d'acceptabilité sociale, tout en rendant plus ou moins « performants » les individus et les institutions qui s'en emparent, délégués comme porte-parole.

Dans leur contribution, Philippe Terral et Julien Weisbein envisagent l'expertise comme un processus d'hybridation de savoirs hétérogènes, dont la dynamique repose sur une triple opération de contextualisation, décontextualisation et recontextualisation. Dans la lignée des travaux sur la sociologie de la traduction et les « lanceurs d'alerte⁵⁴ », leur approche montre comment l'ensemble d'un monde social considéré *a priori* comme marginal, celui du surf, peut se trouver non seulement reconfiguré par l'expertise, mais aussi voir émerger en son sein puis s'affermir, des formes d'expertise relativement inédites. Les auteurs observent et rendent compte de ces processus d'hybridation à partir d'une analyse fine des interactions qui se nouent entre une association militante, la *Surfrider Foundation Europe* (SFE), et d'autres acteurs, parallèlement à l'irruption d'une série d'événements critiques (du type marée noire). Convié à suivre cette dynamique, le lecteur peut pleinement saisir à quel point ce que l'on désigne habituellement par « expertise » n'est alors que le résultat aléatoire d'un processus de mise en cohérence d'une série d'hybridations plus au moins stables, qui transgressent et redistribuent les frontières entre les lieux, les acteurs, les technologies et les professions.

52. NAY O. et SMITH A. (dir.), *Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique*, Paris, Economica, 2002.

53. Ce que Jean-Yves Trépos nomme aussi « cristallisation » et « politisation », voir TRÉPOS J.-Y., « L'équipement politique des passions », *Le portique*, n° 13-14, 2004, p. 43-58.

54. CHATEAURAYNAUD F. et TORNAY D., *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

Marcel Calvez s'intéresse pour sa part à une modalité de l'expertise alternative à celle de l'expert mandaté, qui lui permet de mettre à l'épreuve le concept d'expertise interactionnelle, issu des travaux de Collins et Evans⁵⁵. Sa contribution repose sur l'étude de trois signalements d'agrégats de cancers en France (Saint-Cyr-L'École, Vincennes, Nivillac), dans lesquels des installations industrielles sont incriminées. À ce titre, l'auteur montre comment les équipements et les instruments techniques de l'expertise officielle constituent autant d'obstacles à la prise en compte de la connaissance des situations concrètes, telles qu'elles sont vécues, ressenties et rapportées par des individus ou des collectifs. Une des solutions pour sortir de cette impasse serait alors d'ouvrir le processus d'expertise à des acteurs intermédiaires capables de faire dialoguer des régimes d'énonciation qui s'opposent, en réintroduisant dans l'expérience située de l'expertise le caractère à la fois concret et sensible des connaissances portées par des acteurs non pleinement rompus à l'exercice expérimental. Certes les acteurs ou les collectifs étudiés par l'auteur savent, à la faveur de certaines alliances, trouver des points d'appui dans l'appareillage des sciences expérimentales, mais ces dispositifs ne peuvent être qu'auxiliaires. De ce fait, pour exister pleinement, la démarche d'intermédiation doit se soutenir d'une connaissance historique, indiciaire et conjoncturelle, seule à même de saisir la singularité des situations où elle intervient.

De son côté, Corinne Delmas prolonge ses travaux sur les « sciences de l'agir » en interrogeant la place croissante qu'occupent les activités d'expertise dans l'action syndicale sur la santé au travail. Investiguant un terrain de recherche actuellement en plein expansion, elle montre que les savoirs qui composent ce que l'on désigne habituellement par « expertise syndicale » sont eux aussi essentiellement hybrides : ils associent des raisons à la fois sociales, cognitives et politiques. La question centrale est alors de comprendre comment ces « hybrides » contraignent autant qu'ils habilite l'action syndicale. L'auteure y répond en montrant notamment en quoi le « militantisme de dossier⁵⁶ », qui représente l'une des formes caractéristiques de l'action syndicale, résulte certes de l'expertise qu'elle mobilise, mais également d'une nécessité de se distinguer de l'expertise patronale. Ce que cette dernière rate par les méthodes quantitatives auxquelles elle a essentiellement recours, l'expertise syndicale tente alors de s'en saisir grâce à l'hybridation des savoirs qui la composent. Les stratégies et les postures de contre-expertise qu'adoptent volontiers les centrales syndicales s'éclairent ici à l'aune de cette nécessité de faire connaître et reconnaître la souffrance des salariés.

Marc-Olivier Déplaud prolonge dans sa contribution la rupture que la sociologie des sciences et des techniques a amorcée avec les approches internaliste et diffusionniste des idées⁵⁷. Son exposé s'intéresse en particulier au « succès » qu'a

55. COLLINS H. et EVANS R., « The third wave of science studies. Studies of expertise and experience », *Social studies of science*, vol. 32, n° 2, 2002, p. 235-296.

56. Selon l'expression d'OLLITRAULT S., « Science et militantisme : les transformations d'un échange circulaire. Le cas de l'écologie », *Politix*, vol. 9, n° 36, 1996, p. 141-162.

57. LATOUR B., *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 2005 [1987].

rencontré au cours des années 1990 la théorie économique dite de la « demande induite » auprès des gestionnaires de l'assurance maladie en France. Prenant au sérieux la matérialité des savoirs, et en particulier leur écriture, l'auteur rappelle que les sujets et les questions saisis par le biais des instruments déployés dans et par l'expertise deviennent à leur tour des objets qui se posent devant les experts comme autant d'obstacles devant être surmontés. Ainsi, les savoirs de certains acteurs deviennent les problèmes d'autres et c'est cette circularité qui permet de justifier les finalités des actions auxquelles les experts tout à la fois contribuent et participent. Ce que l'auteur montre en particulier, ce sont les transformations substantielles que subissent ces savoirs savants « expertisés », lorsqu'ils circulent et sont appropriés dans et par des réseaux socio-techniques élargis. Une fois entrés dans la dynamique de l'expertise, ces savoirs et leurs propriétés deviennent hétérogènes à ceux qui s'en saisissent, car subordonnés au projet de les calculer et de les maîtriser.

Persistence et adaptation des modèles d'expertise

La troisième partie de l'ouvrage traite de l'évolution des modèles d'expertise au sein des sociétés démocratiques contemporaines. Par « modèle d'expertise », on entend avant tout un certain type d'agencement des rapports entre savoirs et pouvoirs, qui peut prévaloir à une époque donnée, malgré la diversité et l'hétérogénéité des situations d'expertise. De fait, on a beaucoup insisté ces dernières années sur l'émergence d'un modèle démocratique ou « pragmatique » des dispositifs de pouvoir-savoir au sein des démocraties de marché occidentales⁵⁸. Certes il ne s'agit pas ici de négliger cette question, ni d'en occulter les réalités. Mais il ne s'agit pas non plus d'éluder la persistance d'autres modèles d'expertise, qui font preuve sur la longue durée d'une remarquable adaptabilité, à l'instar du modèle technocratique en France⁵⁹. D'autres perspectives, surtout lorsqu'elles apparaissent de façon plus discrète, voire inédite, invitent également à ne pas négliger l'hypothèse d'une reconfiguration possible de ces modèles, selon une taxinomie qui reste encore à inventer⁶⁰. Enfin, il ne s'agit pas non plus de négliger la façon dont les sciences sociales elles-mêmes peuvent tirer partie de ces modèles et contribuer à leur existence, soit comme objet de recherche, soit comme enjeu du débat public.

La contribution de Laure Bonnaud et Emmanuel Martinais permet de nourrir la première de ces hypothèses en montrant la persistance d'un modèle technocratique dans la gestion des risques industriels en France depuis une quarantaine

58. CALLON M., LASCOUMES M. et BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.

59. RESTIER-MELLERAY C., « Experts et expertise scientifique. Le cas de la France », *Revue française de science politique*, vol. 40, n° 4, août 1990, p. 546-585. Pour un prolongement de cette réflexion, voir BENAMOUZIG D. et BESANÇON J., « Administrer un monde incertain : les nouvelles bureaucraties techniques. Les cas des agences sanitaires en France », *Sociologie de travail*, vol. 47, n° 3, 2005, p. 301-322 ; BORRAZ O., *Les politiques du risque*, Paris, Presses de Science Po, 2008.

60. LASCOUMES P. et LORRAIN D., « Trous noirs du pouvoir. Les intermédiaires de l'action publique », *Sociologie du travail*, vol. 49, n° 1, 2007, p. 1-9

d'années. Cette thèse contraste avec les nombreux travaux consacrés à l'émergence de modèles d'expertise plus ouverts aux opinions « profanes ». Les auteurs examinent la permanence de ce modèle sur la longue durée, en partant des années 1970, pour rendre compte de ses effets sur l'action publique, à partir de l'exemple de la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse en 2001, puis de la loi Bachelot de 2003. Attentifs à l'analyse des situations dans et par lesquelles s'élaborent, se discutent et se mesurent les risques industriels, ces auteurs montrent comment le modèle technocratique d'une expertise d'État perdure ici essentiellement grâce à sa capacité d'adaptation et au maintien d'une conception objectiviste de la prévention et de la gestion des risques industriels. Au-delà de l'ancrage et de la robustesse des savoirs d'État, leur texte souligne que la permanence d'un tel modèle doit aussi beaucoup à une absence de remise en cause fondamentale du monopole de la science et des technologies, que ce soit de la part des élites politiques ou de la société civile.

Pour sa part, Thomas Medvetz nous propose de porter un autre regard sur la modélisation de l'expertise à partir d'une réflexion originale sur les *think tanks* américains. Sa contribution vient d'abord rappeler que les organisations que l'on a pris pour coutume d'appeler « *think tank* » sont aujourd'hui devenues des acteurs de premier plan dans les débats sur les politiques publiques aux États-Unis. L'un des aspects essentiels de sa démarche consiste toutefois à ne pas considérer le *think tank* comme une organisation aux frontières bien tranchées, mais plutôt comme un espace où se joue et se rejoue en permanence la définition de son identité. Plus précisément, l'auteur souligne l'existence d'une relation quadripartite à la base de ces organisations, situées à cheval entre les institutions académique, politique, économique et médiatique. Pour se saisir de cet objet fuyant, « hybride » par excellence, l'auteur en appelle à l'élaboration d'un cadre théorique adapté. Le concept de champ interstitiel, qu'il forge dans cette optique, lui permet alors d'appréhender le *think tank* comme un espace de médiation « entre champs », capable de circuler entre des sphères d'activités sociales à la fois hétérogènes et contrastées, à l'encontre d'une conception dominante de ce type d'organisations.

Le texte de Rafael Encinas de Munagorri et Olivier Leclerc présente une autre contribution originale à la réflexion sur les modèles d'expertise, cette fois d'un point de vue juridique. À un moment où la réflexion institutionnelle sur l'expertise connaît un fort regain d'intérêt⁶¹, ces auteurs rappellent que les définitions juridiques de l'expertise sont certes nombreuses, voire ambitieuses, mais qu'elles ne permettent pas de définir clairement les frontières de l'expertise. C'est là où, selon eux, la théorie juridique peut être en mesure d'apporter des éléments de réponse au « flou » persistant qui entoure cette notion. Plaçant au centre de leur réflexion la question du lien de droit dans la double perspective d'organiser la dépendance de l'expert et de garantir son indépendance, leur analyse, qui s'appuie sur de nombreux cas de jurisprudence, issus notamment du droit du travail, débouche sur un triple apport : contribuer à mieux délimiter l'expertise,

61. Cf. le récent Grenelle de l'environnement en France.

laquelle suppose à la fois une procédure de décision mais aussi une commande ; permettre une classification plus précise des situations juridiques d'expertise ; mieux formaliser les degrés de soumission des experts aux commanditaires. Leur réflexion amène ainsi à prendre au sérieux le lien de droit, conçu comme une technologie juridique capable de s'appliquer à une grande variété de cas.

Enfin, dans un dernier chapitre, Joseph Fontaine invite à considérer plus en détails les liens qui peuvent unir les chercheurs en sciences sociales à l'expertise. Sa contribution représente à cet égard un plaidoyer fort en faveur d'une expertise transactionnelle, c'est-à-dire une expertise qui n'occulte pas les relations qu'elle entretient avec l'action et la recherche. Là encore, c'est bien une forme de renoncement à la tranquillité auquel nous invite l'auteur, puisqu'il s'agit de sonder l'opacité des motifs sociaux (et autres) qui maintiennent artificiellement étanches les frontières entre ces différents champs d'action. Parlant et écrivant de ce qu'il a longtemps pratiqué, l'auteur envisage le travail d'expertise comme une activité réflexive, qui s'appuie sur des concepts forgés dans et par l'expérience, à partir d'échanges situés et de paroles échangées. Ce qui implique que les sciences les plus avancées comme les expertises les plus abouties reconnaissent ce que leurs résultats doivent aux contraintes de leurs dispositifs, afin de déterminer les limites de l'horizon des savoirs qu'elles mobilisent, instruisent ou revendiquent. Sans tomber dans les discours convenus sur une hypothétique « neutralité » de l'expert, l'auteur en appelle au contraire à souligner les gains autant pratiques que théoriques, que commanditaires et destinataires des expertises, chercheurs et communauté scientifique, gagneraient à jouer le jeu des « hybridations », sans feindre de s'ignorer.

En décloisonnant ainsi les approches, voire les disciplines, l'étude des situations d'expertise constitue une occasion non seulement de mettre à l'épreuve mais aussi d'actualiser des questionnements anciens (sur le politique, la démocratie, la domination, les organisations, la société civile, le pouvoir, etc.), quitte à leur associer des objets nouveaux, en écho aux préoccupations actuelles de la sociologie de l'action publique, des professions ou du travail scientifique, pour ne parler que de la sociologie. En s'inscrivant volontairement dans le prolongement de travaux antérieurs, quitte à entretenir avec eux un dialogue critique, les différents contributeurs ne prétendent donc nullement formuler une énième définition de l'expertise. En valorisant une diversité d'approches, ce livre se veut également une occasion de réfléchir à une articulation possible entre les différents types de classification (à la fois structurante et pragmatique) qui permettent aujourd'hui de « lire » l'expertise et d'en rendre compte, à travers la multiplicité des enjeux qu'elle suscite : inégale distribution sociale des savoirs, diversité des compétences mobilisées, instabilité relative des connaissances, place et rôle des équipements matériels et cognitifs, des affects et du corps, de l'incertitude ou encore des différentes temporalités de l'action. Ce faisant, le lecteur soucieux de toutes ces questions pourra aisément trouver à l'intérieur de cet ouvrage et dans les références qu'il propose un bilan d'étape à la fois argumenté et actualisé des recherches en cours consacrées par les sciences humaines et sociales au thème de l'expertise.